

Dans une déclaration publiée le 16 mai par son service de presse, l'alliance « L'Église contre la xénophobie et la discrimination » a aussi attiré l'attention sur le fait que ce refus « n'était aucunement motivé » et, par ailleurs « n'a pas été présenté dans les formes juridiques ; à l'heure actuelle la cause formelle de l'interdiction d'entrée reste inconnue. »

« Nous estimons nécessaire d'organiser juridiquement la défense des droits des intéressés conformément au droit international et à la législation en vigueur sur le territoire du Kosovo », est-il précisé dans la déclaration publiée sur le site de l'organisation de défense des droits de l'homme. L'alliance « L'Église contre la xénophobie et la discrimination » adressera ses propositions et recommandations au patriarcat de l'Église orthodoxe serbe et enverra une requête aux autorités du Kosovo au sujet de cet incident.

« De son côté, l'alliance assurera la couverture informationnelle de ce cas de discrimination et de limitation injustifiée de la liberté de mouvement et de l'activité religieuse des hiérarques de l'Église orthodoxe serbe au cours des consultations internationales concernant le Kosovo, y compris dans le cadre de rapports sur le respect des normes de la défense des droits de l'homme », souligne l'organisme.

L'association de défense des droits de l'homme « L'Église contre la xénophobie et la discrimination religieuse » a été fondée en décembre 2023 par des hiérarques et des clercs d'Églises orthodoxes locales conjointement avec les organisations non gouvernementales « Public Advocacy », « VSI Zmogaus teisiu apsauga » et «European institute for religion and law», ayant un statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations unies.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/91790/>